

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°994 SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2020

La séance est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Nicolas Dainville, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Sonia Brau, , Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Élodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Jean-Noël Amadei (pouvoir à Élisabeth Guyard), Philippe Benassaya (pouvoir à Sonia Brau), Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Jean-François Raynal), Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Didier Jouy (pouvoir à Josette Jean), Yann Scotte (pouvoir à Karl Olive).

Hommage à Patrick Devedjian

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite que nous respections une minute de silence à la mémoire de Patrick Devedjian. Lorsque le confinement aura pris fin, avec le retour à une vie normale, nous aurons naturellement une cérémonie d'hommage à organiser. Pour le moment, je souhaite que nous montrions toute l'estime que nous avons pour Patrick, avec lequel nous avons beaucoup travaillé.

Le Conseil départemental observe une minute de silence en mémoire de Patrick Devedjian.

Organisation des séances dématérialisées du Conseil départemental et de la commission permanente pendant la durée de l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit de nous permettre de tenir des séances presque normales, où le Président donne la parole et où chacun peut s'exprimer. Si vous avez des observations, vous pouvez nous les adresser par écrit ou en me téléphonant, pour que je puisse les intégrer dans la présentation. Vous pouvez également téléphoner au rapporteur si vous le souhaitez.

La délibération 9-6100 est adoptée à l'unanimité.

Territoire d'action départementale Seine Aval - Appel à projets 2020 – Attribution des financements

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Il ne s'agit pas d'une nouveauté. Les appels à projet sont organisés par territoire d'action sociale. Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur des subventions d'un montant non négligeable (secours d'urgence pour 527 000 euros, prévention et aide sociale à l'enfance pour 896 000 euros, secteur Habiter Mieux pour 60 900 euros). Ces appels à projets ont été examinés par les services. Nous avons vérifié l'éligibilité des dossiers en fonction d'un certain nombre de critères déterminés dans nos délibérations. Cette année, 196 dossiers sont éligibles à un financement pour Seine Aval. 71 communes et 125 associations ont déposé un dossier pour l'aide à projet. J'ajoute également que la majorité des projets se réalisent sur le territoire proprement dit. En revanche, dans la partie Enfance et famille, l'action Bus des femmes, pilotée par l'Institut des Hauts-de-Seine, intervient sur le territoire Seine Aval en étant financé à parité avec le territoire d'action départementale de Terres d'Yvelines. Je souhaitais adresser un clin d'œil sur ce projet engagé l'année dernière avec le président du département des Hauts-de-Seine de l'époque. Enfin, le rapporteur a rendu un avis favorable. Ajoutons également qu'une commission d'élus a examiné systématiquement les dossiers avec les services au cours des semaines écoulées.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6122 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je félicite le rapporteur pour sa prise de parole concise.

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Merci, Monsieur le Président.

Attribution de subventions aux associations ou aux communes en matière de solidarité sur le Territoire d'action départementale Grand Versailles

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Les subventions seront allouées à un certain nombre de communes ou d'associations. Le montant total atteint 227 800 euros. Il se répartit entre divers grands secteurs (insertion sociale, avec cinq actions, pour un montant de 99 000 euros ; enfance et famille, avec douze actions, pour un montant de 126 300 euros ; santé, avec une action, pour un montant de 2 500 euros). Le rapporteur a rendu un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6148 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 9 contrats ruraux et 4 subventions complémentaires au titre du contrat rural Yvelines +. Avenant pour 2 contrats ruraux

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Je souhaite commencer par vous dire des mots bleus, les mots qu'on dit avec les yeux, pour cet instant fragile de nos retrouvailles.

Nous proposons neuf nouveaux contrats, ainsi que quatre contrats supplémentaires dans le cadre du Contrat Plus. Nous devons en outre y ajouter deux avenants pour Lommoye et Saint-Forget, dont les travaux ont pris du retard. Les contrats doivent être prolongés jusqu'au mois de décembre 2021. Les travaux que le Conseil départemental soutient ainsi de manière déterminante dans ces communes rurales relèvent classiquement de la rénovation ou de la création de bâtiments ou d'équipements communaux.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Vous pouvez constater que l'innovation du département, par le Rural Plus, produit ses effets, avec neuf contrats ruraux et des avenants. J'y vois la démonstration que notre décision prise il y a quelques mois correspond aux besoins des communes yvelinoises. Nous pouvons ainsi nous réjouir de la décision de les aider davantage encore.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics

La délibération 6-6083 est adoptée à l'unanimité.

Approbation d'un plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants pour la commune d'Elancourt

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Le plan d'aide a été adopté en décembre 2017. Il vise à financer les investissements relatifs aux équipements publics et aménagements d'espaces publics pour les 16 plus grandes communes des Yvelines, exclus d'autres dispositifs. Le rapport propose une subvention de 1,9 million d'euros pour la commune d'Elancourt. Il s'agit de conforter l'offre d'équipements sportifs. La subvention vient clore le dispositif exceptionnel, la totalité de l'enveloppe de 40 millions d'euros ayant été engagée sur les deux années prévues.

M. LE PRÉSIDENT – Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics

La délibération 6-6084 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 7 « départemental Equipement »

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – L'engagement total s'élève pour le département à 3 426 980 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics

La délibération 6-6085 est adoptée à l'unanimité.

Transferts des collèges négociés de la CSQY au profit du département des Yvelines

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Depuis plusieurs mois, le département exprimait la volonté de devenir propriétaire des terrains sur lesquels les collèges sont implantés. Cinq collèges de la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines ont déjà été transférés. Il s'agit aujourd'hui de proposer le transfert de six autres collèges. Le transfert s'opère à l'euro symbolique, en y ajoutant les frais d'acte et de géomètre, soit 27 507 euros, pris en charge par le département.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6102 est adoptée à l'unanimité.

Collèges publics et établissements internationaux : dotation globale d'investissement 2020

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Chaque année, nous votons des subventions pour les collèges (travaux, équipement matériel et mobilier). La subvention travaux atteint 512 000 euros. Pour l'équipement matériel et mobilier, la dotation s'opère en fonction de l'ancienneté du bâtiment. Nous reconduisons de surcroît une majoration pour les 20 collèges en REP et REP+, ainsi que la majoration forfaitaire pour les 18 établissements aux CSP défavorisés. Au total, la dotation pour l'équipement matériel et mobilier atteint 2 155 210 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6116 est adoptée à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement pour les communes : ULIS et UPE2A du 1^{er} degré

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Cette délibération est prise chaque année pour aider les ULIS et les UPE2A de l'élémentaire, à raison de 1 900 euros pour les 72 classes des ULIS (soit un montant total de 136 800 euros) et de 610 euros pour les 36 classes UPE2A (soit un montant total de 21 960 euros).

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6103 est adoptée à l'unanimité.

Conventions financières relatives à la participation aux frais de fonctionnement des locaux de l'internat de la réussite à Marly-le-Roi

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Le montant pour les années 2018-2019 et 2019-2020 est de 81 139 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6125 est adoptée à l'unanimité.

Collèges publics et privés et établissements internationaux : dotations complémentaires de fonctionnement et d'investissement

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – 146 élèves porteurs de handicap bénéficient du dispositif. La dotation atteint 21 900 euros. Pour l'équilibre de la restauration, 34 350 euros sont octroyés aux collèges situés dans les cités scolaires régionales, sans bénéficiaire de la tarification sociale. Je suis en lien cependant avec la région pour qu'ils puissent bénéficier de la tarification sociale régionale. En outre, 17 750 euros sont octroyés à Louis-Pasteur, Sully et Léon Blum. Un montant de 31 832 euros est proposé dans le cadre du deuxième appel à projets pour les initiatives locales. Un montant de 17 200 euros, de surcroît, est prévu pour les frais de déplacement à destination des collèges participant aux projets portés par Yvelines Numériques. 31 100 euros sont fléchés vers le fonds départemental de solidarité pour les établissements publics et lycées scolaires. Le total atteint 130 132 euros. Enfin, une somme de 3 060 euros est prévue pour l'investissement au niveau du lycée international de Saint-Germain-en-Laye.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6126 est adoptée à l'unanimité.

Avenant n° 3 à la concession de service de type DSP relative au service de restauration et de nettoyage dans les collèges

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – L'avenant comprend deux parties. La première d'entre elles correspond au remplacement d'un indice, qui n'est plus publié, pour la révision des prix. La deuxième partie suit la demande de la ville des Mureaux visant à permettre à C'MIDY d'assurer la restauration des élèves de primaire. Nous avons accepté ce point. L'école primaire doit simplement facturer la prestation à C'MIDY. Ensuite, le département refacture les repas à la ville des Mureaux.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'une excellente nouvelle, pour mieux maîtriser les coûts de production de C'MIDY. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6133 est adoptée à l'unanimité.

Remplacement partiel de la vêtue des façades du bâtiment A par une isolation en extérieur avec enduit fin au collègue Jean Vilar aux Mureaux

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Le montant atteint 330 000 euros. Il s’agit de remplacer la vêtue d’une façade suite à une chute de plaque.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole.

La délibération 9-6144 est adoptée à l’unanimité.

Souscription d’un bouquet supplémentaire au groupement d’achat SIPP’n’CO par le Département pour ses sites, collèges publics, lycées internationaux, autres bâtiments

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Le département a adhéré à une centrale d’achats pour le bouquet de performance énergétique afin de bénéficier de tarifs avantageux. Il est proposé aujourd’hui d’étendre l’offre de service en souscrivant deux bouquets complémentaires, pour un montant total de 11 200 euros, les deux bouquets supplémentaires représentant un montant de 2 800 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole.

La délibération 9-6145 est adoptée à l’unanimité.

Adoption du compte-rendu analytique n° 993 du 31 janvier 2020

M. LE PRÉSIDENT – J’ai omis de vous proposer cette adoption en début de séance.

Le compte rendu analytique n° 993 du 31 janvier 2020 est adopté à l’unanimité.

Groupement de commandes entre le département des Yvelines et l’Etablissement Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de maintenance et de rénovation des stations de comptage du trafic sur le réseau routier des Yvelines

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine à travers l’EPI créé, il vous est proposé de rassembler différents appels d’offres concernant les entretiens de voirie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6112 est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de rénovation des contrôleurs de carrefour et extensions SITER (Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route) sur le réseau routier des deux départements

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit d'un autre groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation des marchés de rénovation des contrôleurs de carrefours. Le département des Yvelines souhaite se rattacher au système que le département des Hauts-de-Seine possède déjà depuis plusieurs années.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6113 est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation d'un marché d'inspections et diagnostics sur les ouvrages d'art et les PPHM (Portiques, Potences et Hauts Mâts) de deux départements

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit d'un autre groupement de commandes sur la passation d'un marché d'inspection et de diagnostic sur les ouvrages d'art et les PPHM (portiques, potences et hauts mâts) sur les deux départements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6114 est adoptée à l'unanimité.

Cession de 8 parcelles à la commune de Plaisir à l'euro symbolique

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre de l'aménagement routier RD30 que nous avons réalisé dans la commune de Plaisir, il était prévu qu'à l'issue des travaux, huit parcelles soient rétrocédées à la commune à l'euro symbolique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6129 est adoptée à l'unanimité.

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et modalités de la consultation du public

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération est la synthèse d'un important travail effectué par les services du département, notamment la DMO, que je tiens à remercier. Il s'agit aujourd'hui de voter la deuxième échéance et la troisième échéance du plan, qui concernent les routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an. Le plan sera soumis ensuite à des concertations avec des communes ou des intercommunalités.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6140 est adoptée à l'unanimité.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de financement avec le centre hospitalier intercommunal Meulan-Les Mureaux – Site Bécheville – foyer d'accueil médicalisé

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit de la convention de financement avec le centre hospitalier intercommunal des Mureaux et de Meulan. Des équipements de travaux routiers sont nécessaires à l'intérieur de l'enceinte. Il a été décidé que les travaux aient lieu sous maîtrise d'ouvrage du département. Il est proposé de voter les deux projets de convention, une convention tripartite et une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6142 est adoptée à l'unanimité.

PME 2020 – Réaménagement de la RD 10 à Saint-Cyr-l'Ecole, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux. Approbation du dossier technique et de la convention de projet urbain partenarial (PUP)

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit du réaménagement de la RD10 dans une section hors agglomération, pour un montant de 1 490 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6155 est adoptée à l'unanimité.

Convention liant le Département et la Communauté Urbaine GPS&O en vue du relogement de familles des gens du voyage concernées par le projet de déviation de la RD 154

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le tracé prévu dans le cadre du projet de déviation de la route départementale 154 traverse un certain nombre de parcelles sur lesquelles des gens du voyage sont installés depuis plusieurs années. Des négociations ont été entreprises avec ces personnes pour les réinstaller sur un terrain familial. Il s'agit aujourd'hui d'acter la convention que nous avons signée avec la communauté de communes dans ce sens. Le département prend à sa charge une partie de la dépense, plafonnée à 1 million d'euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 2-6078 est adoptée à l'unanimité.

Programme 2018-2020 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention de 146 535 euros à la commune de Lévis-Saint-Nom

Élisabeth GUYARD, *rapporteur* – La subvention s'inscrit dans le cadre du programme d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur des routes départementales en agglomération. Le montant total des travaux est estimé à 209 335 euros hors taxes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 2-6086 est adoptée à l'unanimité.

Plan régional « anti-bouchons et pour changer la route 2016-2020 »

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le plan a été préparé par la région Ile-de-France. Dans ce cadre, la région Ile-de-France a accordé au département des Yvelines une participation de 33,2 millions d'euros, avec un certain nombre d'opérations fléchées. Or, un certain nombre de travaux dans d'autres départements ont pris du retard. La région propose par conséquent au département des Yvelines un complément de subvention pour un montant total de 35,82 millions d'euros, permettant d'ajouter un certain nombre de nouveaux projets, joints à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 2-6091 est adoptée à l'unanimité.

Contribution 2020 du Département aux charges d'exploitation des transports franciliens

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Il s'agit de vous faire délibérer sur la contribution financière obligatoire du département des Yvelines au titre de l'année 2020 d'un montant de 20 754 417 euros, en augmentation de 1,14 % par rapport à 2019.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 2-6092 est adoptée à l'unanimité.

Passation d'avenants de prolongation et d'ajustement sur 2019-2020

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Le département des Yvelines est organisme intermédiaire sur l'axe prioritaire 3 du FSE. Chaque année, la mission Europe réajuste les financements pour être au plus près des réalisations. Je vous propose la passation de quatre avenants en augmentation, pour une augmentation du FSE à

hauteur de 327 721,89 euros, entraînant le versement par le département d'une avance complémentaire à hauteur de 65 544,37 euros. Je vous propose également deux dossiers en diminution du FSE à hauteur de 116 709,50 euros. Enfin, il s'agit d'adopter un avenant de régularisation sans incidence financière.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6115 est adoptée à l'unanimité.

Avenant 2020 à la convention de partenariat GIP ACTIVIT'Y

Catherine ARENOU, *rapporteur* – L'avenant avait été signé le 16 février 2016. Il concerne l'année 2020. Il est proposé d'attribuer la subvention de 7,8 millions d'euros au titre de l'année 2020 correspondant au budget du plan département d'insertion, le montant de 7,6 millions d'euros dans le cadre du fonctionnement, et le montant de 200 000 euros dans le cadre de l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6097 est adoptée à l'unanimité (Catherine Arenou ne prenant pas part au vote)

Attribution de subventions départementales de fonctionnement aux associations à caractère social en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Année 2020

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Le montant total s'établit à 45 900 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6118 est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association hospitalière de médecine sportive. Centre hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Le montant s'établit à 18 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole. Je précise que ce plateau de médecine sportive est remarquable. Il reçoit l'aide

du département depuis une quinzaine d'années. Je salue à cette occasion l'ensemble des soignants du département pour leur travail extraordinaire qui a permis d'éviter le pire.

La délibération 9-6151 est adoptée à l'unanimité.

Remises gracieuses de dettes

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Le montant total s'établit à 34 471,92 euros pour différents types de trop-versés.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6154 est adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions aux acteurs locaux au titre des solidarités. Appel à projets solidarités 2020. Territoire d'action départementale de Saint Quentin

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – 93 actions avaient été déposées sur le portail dans le cadre de l'appel à projets. 5 des dossiers avaient été jugés inéligibles car incomplets. Le montant des actions restantes était au total de 1,5 million d'euros pour une somme disponible de seulement 721 000 euros. Un nouveau tri a donc eu lieu pour choisir 68 actions finalement retenues.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6152 est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention Cohésion sociale et Santé mentale. Insertion 2020

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – La nouvelle subvention proposée concerne deux années, 2020 et 2021, pour un total de 220 000 euros. Il s'agit de financer une expérimentation dans le cadre d'un dispositif de santé insertion visant à accompagner les bénéficiaires du RSA.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6139 est adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions pour le territoire d'action départementale de Terres d'Yvelines

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Trois dossiers ont été retenus pour un total de 29 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6143 est adoptée à l'unanimité.

Augmentation des moyens dédiés à la mission de l'IFEP

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Nous avons voté un dispositif de chargé de prévention dans les collèges. Le dispositif (moyens humains et matériels) a été transféré à l'association IFEP. Il est question de huit ETP budgétaires. Il existe cependant à présent un besoin en termes de véhicules individuels. Le conseil départemental propose par conséquent de doter l'IFEP de six véhicules appartenant au département.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6156 est adoptée à l'unanimité.

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'IFEP

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Il s'agit de mettre à jour l'avenant en lien avec la délibération précédente.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6104 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je saisis l'opportunité pour vous indiquer que l'IFEP change actuellement de statut. Notre réforme de la prévention spécialisée engagée il y a deux ans n'a pas porté les fruits attendus. Nous spécialisons par conséquent aujourd'hui l'IFEP en l'intégrant davantage dans le fonctionnement du département. L'IFEP devient un opérateur dédié du département des Yvelines, qui doit s'intégrer pleinement dans la politique de prévention spécialisée du département et bénéficier par conséquent de moyens supplémentaires. Les retours des élus locaux sont positifs.

Création du GIP de préfiguration au centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Nous travaillons depuis 2 ans sur le sujet avec le département des Hauts-de-Seine. Il se trouve que seule une faible part des 16 720 enfants qui ont bénéficié de mesures d'aide à l'enfance ou d'un placement ont été pris en charge par un psychologue (12 % dans les Yvelines). Or ces enfants sont particulièrement exposés au risque de traumatisme psychique. Le rapporteur rend par conséquent un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. La délibération est d'une très grande importance. Il s'agit en effet de passer d'une vision archaïque de la protection de l'enfance à une nouvelle mission qui nous impose de faire en sorte que l'enfant sorte du dispositif en meilleure santé que lorsqu'il y est entré.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 4-6095 est adoptée à l'unanimité.

Mise à disposition et gestion des locaux affectés à l'usage de Maison Médicale

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Par délibérations, nous avons retenu 20 projets dans la perspective de la création des maisons médicales. Huit communes avaient fait savoir au département qu'elles souhaitaient une maîtrise d'ouvrage assurée par le conseil départemental.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6146 est adoptée à l'unanimité.

Aide au fonctionnement des trois comités d'itinéraires des vélo-routes

Joséphine KOLLMANNBERGER, *rapporteur* – Le département mène une politique active en faveur des circulations douces. Dans ce cadre, nous souhaitons faire entendre notre voix au niveau des instances supra-départementales. Nous soutenons ces grands itinéraires.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Laurent BROSSE – L’attente est forte chez les professionnels du tourisme quant aux vélo-routes. Il existe en particulier un besoin d’assurer la continuité des itinéraires, notamment concernant l’état de la chaussée. Au-delà des actions de communication, nous devons travailler sur les itinéraires eux-mêmes pour mettre en place un dispositif pleinement opérationnel pour les sportifs.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Nous menons un travail de précision relativement complexe, notamment au niveau de l’acquisition foncière, ainsi qu’en termes de partenariats. Je rejoins cependant pleinement la remarque de mon collègue. Nous souhaiterions parfois être plus efficaces.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole.

La délibération 9-6107 est adoptée à l’unanimité.

Acquisition de l’ensemble immobilier situé 23 avenue du Maréchal Lyautey à Poissy pour les besoins de la création d’une Maison Médicale Territoriale auprès de la SAS Foncière Initiale

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Un ancien café de Poissy a été pressenti par la commune pour accueillir une maison médicale. Le département a retenu la proposition qui lui a été adressée d’acquérir l’ensemble immobilier pour un montant de 200 000 euros, auxquels s’ajoutent les frais de notaire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole.

La délibération 9-6130 est adoptée à l’unanimité.

Appel à projets « Maisons Médicales ». Approbation de la candidature de la commune de Houilles, du projet de la commune d’Epône et du bilan 2017-2019

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Les deux candidatures émanent respectivement de la commune de Houilles et de la commune d’Epône. Concernant Epône, Guy Muller m’a fait part de son souhait de ne pas participer au vote, puisqu’il est concerné par la délibération. Par ailleurs, nous vous proposons d’acter le bilan de cette politique entamée en 2017 et qui a été couronnée de succès (avec un nombre de projets et un budget multipliés par 2 par rapport aux perspectives initiales).

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Vous avez eu raison d’insister sur la réussite de l’opération. Je souhaite pour ma part insister sur le fait que de nouveaux appels à projets seront réalisés dans les temps à venir. Le phénomène de la désertification médicale s’est en effet généralisé dans le département. Nous sommes conscients par conséquent de la nécessité d’élargir le spectre.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole. Je souligne également qu’il n’existe aucune contre-indication au vote de Guy Muller.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales, un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 5-6087 est adoptée à l’unanimité.

Actions de valorisation des espaces naturels

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Le département est compétent en matière de protection et de valorisation des espaces naturels. 35 300 hectares de zones de préemption ont ainsi été institués. Le département a acquis de surcroît 2 850 hectares d’espaces naturels, répartis sur 71 sites. Dans le cadre du régime forestier, l’Office national des forêts accompagne en outre le département en assurant une surveillance générale. Il vous est proposé aujourd’hui d’adopter l’action concourant à la valorisation des espaces naturels départementaux pour l’année 2020, c’est-à-dire une adoption du programme d’équipement et de gestion des espaces naturels, avec la contractualisation d’un partenariat avec les Réserves naturelles de France, la contractualisation d’un partenariat avec l’Agence nationale de la biodiversité, et la mise en œuvre du dispositif éco-garde, pour un montant total de 542 950 euros. Je vous rappelle que des dépenses sont financées par la taxe d’aménagement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l’absence de prise de parole.

La délibération 9-6105 est adoptée à l’unanimité.

Acquisition de parcelles à Jouy-en-Josas

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Le département a fait l’acquisition en 2009 d’un espace naturel situé sur la commune de Jouy-en-Josas. Il s’agit aujourd’hui d’acquérir des parcelles contiguës à cet ENS au prix de 2 euros le m² pour une surface totale de 139 715 m².

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6136 est adoptée à l'unanimité.

Musée départemental Maurice Denis - Prêt de 4 œuvres d'art Musée des Beaux Arts de Lausanne

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit de prêter des œuvres au musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, qui organise une exposition du 11 février au 16 mai 2021. Le total des dépenses est pris en charge par le musée emprunteur.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6117 est adoptée à l'unanimité.

Aide départementale dans le cadre du dispositif « restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » pour les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Autouillet, Hargeville, Louveciennes, Mantes-la-Jolie, Montfort-l'Amaury, Saint-Hilarion et Viroflay
Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit d'un point récurrent concernant les aides départementales dans le cadre du dispositif de restauration du patrimoine historique pour différentes communes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6119 est adoptée à l'unanimité.

Aide départementale dans le cadre du dispositif « requalification Informatisation et équipement numérique » pour l'association l'Ecole des 4 z'arts à Magnanville

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – L'Ecole des 4 Z'arts de Magnanville est concernée. Il s'agit d'acheter des instruments de musique innovants, afin de renouveler de manière originale les méthodes d'apprentissage et de pratique musicale.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6138 est adoptée à l'unanimité.

Extension du dispositif Pass+ aux Yvelines

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Nous avons délibéré en mars 2019 sur le principe d'un groupement de commandes avec le département des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'un porte-monnaie électronique, le Pass+, sur le modèle de ce qui existe dans les Hauts-de-Seine depuis plusieurs années. Il était question notamment d'une aide financière de 80 euros pour les collégiens. Désormais, les collégiens auront accès aux structures culturelles et sportives des deux départements. Simplement, les partenaires devront être affiliés au dispositif. La mise en place est prévue à la rentrée 2020. Le coût du dispositif atteint 1,082 million d'euros. L'objectif est de favoriser la pratique culturelle et sportive dans les deux départements tout en soutenant les structures locales.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Janick GEHIN – La troisième commission n'a pas pu se réunir. J'ai donc une question. Quel sera l'impact notamment financier sur les partenaires ? Je pense en particulier aux partenaires associatifs. Prévoyez-vous un suivi ?

Karl OLIVE – Nous avons mis en place le dispositif à Poissy, sans impact pour les associations. Il s'agit même d'une plus-value pour les associations. Les subventions sont effectivement versées directement auprès des associations, avant un défalque par collégien. Une traçabilité doit simplement être mise en œuvre pour vérifier que l'enfant est collégien. Au total, le fonctionnement donne entière satisfaction. Je vous félicite par conséquent pour cette initiative. J'y vois une vraie volonté politique du département et de son président sur le sujet.

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Merci.

M. LE PRÉSIDENT – L'objectif est évidemment d'accroître, et non pas de diminuer, les aides dans la période que nous traversons. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 3-6075 est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des dispositifs sportifs

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Il s'agit d'une délibération classique de reconduction de l'aide à l'association Profession Sport et vie associative d'un montant de 46 000 euros, de l'aide à 46 comités départementaux de sport fédéral et scolaire d'un montant de 618 850 euros, de l'aide à deux collèges dans le cadre des classes sportives à horaires aménagés d'un montant de 8 275 euros, de l'aide à 10 associations sportives dans le cadre de l'aide au sport au niveau amateur d'un montant de 24 384 euros, et de l'aide à la compagnie d'arc d'Elancourt d'un montant de 1 950 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6106 est adoptée à l'unanimité.

Attribution de bourses de formation à des animateurs de centres de vacances et de loisirs

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Il est question à présent des aides octroyées pour les formations BAFA (138 euros) et BAFD (168 euros). Il est proposé d'aider 35 stagiaires pour un montant total de 4 830 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9.6127 est adoptée à l'unanimité.

Transfert de la garantie d'emprunt accordée par délibération en date du 24 mars 2017 à France Habitation au profit de la société Seqens Solidarités

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – La garantie avait été accordée pour l'acquisition de 135 logements au sein d'une résidence hôtelière à vocation sociale à Vélizy. La réforme du logement social et le regroupement des bailleurs ont conduit à la création de Seqens, qui a créé deux filiales spécialisées, dont Seqens Solidarité. Il vous est demandé de transférer la garantie d'emprunt à cette nouvelle entité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6108 est adoptée à l'unanimité.

Aides aux études d'urbanisme et de développement : prorogation des subventions accordées aux communes des Bréviaires et Gressey et attribution d'une subvention pour le centre-ville de Mantes-la-Jolie

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – L'objectif était d'aider les communes et les intercommunalités à réaliser des études d'urbanisme. Le dispositif a été abrogé en 2016. Néanmoins, des demandes de prorogation de subvention restent recevables au-delà des quatre années après notification. Nous vous proposons par conséquent de proroger d'un an ces subventions à titre exceptionnel. Le second point concerne l'aide à l'ingénierie du développement et l'étude de redynamisation des centres villes. La commune de Mantes-la-Jolie, qui fait partie du programme Action Cœur de Ville, est concernée pour sa stratégie de renforcement de son attractivité commerciale, touristique et résidentielle, en particulier avec l'arrivée du RER Eole en 2024 et le réaménagement de ses deux gares. En 2018, un programme d'étude multithématique a été mené. Un plan d'action devrait en résulter en 2020 pour les 5 prochaines années. Le département a déjà participé au financement des premières études. Aujourd'hui, il est question d'une étude relative à la réalisation d'une charte qualité des devantures commerciales du centre-ville, confiée récemment à CBRE pour la somme de 23 700 euros hors taxes. Il s'agit d'approuver une aide de 16 590 euros, soit 70 % du montant de l'étude.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6109 est adoptée à l'unanimité.

Programme Yvelines Résidence : adoption de deux pass pour une résidence sociale avec IRP au Chesnay-Rocquencourt et une résidence intergénérationnelle avec les Résidences à Mantes-la-Jolie

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Dans le cadre du programme Yvelines Résidences, c'est-à-dire l'aide du département pour l'offre de logements spécifiques, il vous est proposé d'attribuer deux passes, le passe Résidences Yvelines de 300 000 euros pour l'ESH ERP pour la réalisation d'une résidence sociale de 30 places dans la commune du Chesnay et un avenant au passif d'une résidence d'un montant de 475 000 euros au bénéfice de l'ESH Yvelines Essonne pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle de 95 logements dans la commune de Mantes-la-Jolie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6110 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif Prévention Carence : adoption de deux conventions de financement pour la commune de Houilles

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Dans le cadre du dispositif Prévention Carence, deux conventions de financement vous sont soumises pour la commune de Houilles. Houilles a signé le protocole Prévention Carence avec le département, lui permettant de bénéficier de ces outils. La commune était déficitaire avec 12,7 % de logements sociaux en 2017. Elle avait 526 logements à produire sur la période 2017-2019. Elle a par conséquent sollicité le département. Enfin, les deux conventions de financement affichent un montant total de 1,704 million d'euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6111 est adoptée à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt en faveur de la société Le logement familial de l'Eure en vue du financement de l'acquisition en VEFA de 10 logements situés Route de Boissy à La Queue-lez-Yvelines

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Le Logement familial de l'Eure sollicite le département pour trois lignes d'emprunt à hauteur de 1 340 047 euros pour l'achat de dix logements locatifs. Le département dispose en contrepartie d'un droit de réservation de 10 % (un logement).

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6123 est adoptée à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt en faveur de la société Seqens en vue du financement de la construction de 39 logements situés rue des Cents Arpents à Carrières sur Seine

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Il est question d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour quatre lignes d'emprunt d'un montant de 3 995 455 euros pour financer la construction de 39 logements à Carrières-sur-Seine. Le département dispose en contrepartie d'un droit de réservation de 10 % (quatre logements).

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6137 est adoptée à l'unanimité.

PRIOR'YVELINES RENOVATION URBAINE : adoption de la convention de Plaisir quartier du Valibout

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Prior'Yvelines pourra intervenir en convention avec Plaisir pour le quartier du Valibout, en rénovation urbaine. Il s'agit d'une priorité du département. La commune de Plaisir et Saint-Quentin-en-Yvelines ont candidaté en 2017 à l'appel à projets Prior'Yvelines pour y inscrire des projets de rénovation urbaine, en particulier celui de Valibout. L'objectif est de faire levier sur le projet. L'action du département se concrétisera par un soutien à la résidentialisation de l'ensemble des logements sociaux du quartier, à la réhabilitation d'équipements scolaires, à la création d'une maison des associations, à l'aménagement des espaces publics du Valibout et à la relocalisation par le département d'équipements publics départementaux du quartier (PMI et secteur d'action sociale). Ces opérations représentent un montant total de 13,052 millions d'euros. Au total, en ajoutant l'investissement du département estimé à 2 millions d'euros et le plan d'amorce déjà octroyé (0,9 million d'euros), le département contribuera à hauteur de 16,4 millions d'euros (30 % du projet de rénovation urbaine). Le département est ainsi le premier financeur, devant l'ANRU.

M. LE PRÉSIDENT – Notre financement représente le double de celui de l'ANRU. Sans le département des Yvelines, la rénovation urbaine n'aurait pas lieu.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 5-6079 est adoptée à l'unanimité.

PRIOR'YVELINES DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL : adoption d'une convention avec la commune de Juziers

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Il s'agit d'aider la commune de Juziers, dans le cadre du programme Prior'Yvelines, dans la production de logements sociaux. La commune envisage d'ici 2023 la production de 338 logements, dont 232 logements locatifs sociaux. Il est question d'un soutien financier de 1,5 million d'euros.

Merci, Madame le rapporteur. Je souhaite apporter quelques précisions sur cette délibération. J'ai en effet été alerté par la conseillère départementale du canton Cécile Dumoulin et par le conseiller départemental Guy Muller sur le fait que la nouvelle équipe municipale de Juziers a été élue sur une contestation d'une des deux opérations du Prior'Yvelines, engagée avec I3F. Pour ne pas perdre de temps, je propose de voter la délibération ce matin. Cependant, cette délibération sera amendée rapidement pour répondre à la demande de la commune.

Dans cette période particulière où le vote, démocratiquement acquis dès le premier tour le 15 mars, n'a pas pu trouver de traduction dans les exécutifs, il n'est pas possible d'ignorer que le résultat des dossiers qui étaient portés par les exécutifs et contestés par la population, a abouti à un vote sanction. Bien entendu, ce qui est valable pour Juziers, peut l'être dans d'autres cas de figure. J'insiste bien sur le fait que nous réformerons le Prior' de Juziers pour répondre aux desideratas de la nouvelle équipe municipale. Cependant je précise aussi que le Prior' ayant été calculé sur un volume de logements sociaux, il sera nécessaire d'adapter la réforme, si le nombre de logements sociaux baisse. En effet, j'ai compris que la nouvelle municipalité souhaite conserver le bâti existant et donc la ferme telle qu'elle est. Il y aura donc moins de logements sociaux. Il appartiendra alors à la commune de trouver un autre site pour remplir son obligation contractuelle avec le Département, sinon nous ne financerons pas l'opération. Je souhaite que ces précisions soient retranscrites telles quelles au PV pour que la nouvelle municipalité de Juziers est bien connaissance de l'engagement du Département des Yvelines.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 5-6080 est adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 aux unions départementales des syndicats professionnels nationaux et aux syndicats d'enseignants nationaux

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Il s'agit d'attribuer les subventions départementales de fonctionnement aux syndicats professionnels et aux syndicats d'enseignants nationaux qui ont déposé un dossier. Le montant est calculé selon le résultat des élections prudhommales. Il est question au total de 31 156 euros distribués à sept syndicats.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6120 est adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Le montant total atteint 20 511 euros. 82 demandes émanant des sections locales, des comités d'entente et des associations départementales sont concernées.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6121 est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la réalisation de prestations d'inventaire physique et mise à disposition d'un logiciel d'inventaire

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il est question de constituer un groupement pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à des prestations d'inventaire physique de mise à disposition d'un logiciel d'inventaire et de fourniture d'étiquettes d'inventaire. Le département des Hauts-de-Seine est déjà titulaire de ce type de marché. Nous avons besoin du même type de prestataire. Nous prévoyons par conséquent de nous regrouper pour bénéficier de conditions économiques plus favorables.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6124 est adoptée à l'unanimité.

Déclassement du domaine public départemental d'une parcelle située 1 rue de la Constituante à Sartrouville

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – A Sartrouville, le département avait acquis en 2005 une parcelle sur laquelle il envisageait d'installer une maison du territoire Boucle de Seine. Le projet est aujourd'hui abandonné. Le département souhaite par conséquent se séparer de la parcelle. Auparavant, la parcelle doit être déclassée du domaine publique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6131 est adoptée à l'unanimité.

Cession d'une parcelle située 53 rue de Reims à Sartrouville au profit de particuliers

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – En 1984, l'Etat envisageait la création de l'autoroute A87, entre les autoroutes A14 et A15, sur la commune de Sartrouville et la commune de Montesson. Une parcelle avait par conséquent été acquise à cette fin. Depuis lors, le tracé a été modifié. La parcelle n'est plus utile. Nous souhaitons par conséquent la vendre pour 240 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6132 est adoptée à l'unanimité.

Cession de parcelles située 60 rue Henri Brisson à Sartrouville au profit de particuliers

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il est question à présent de la vente d'une parcelle pour un montant de 200 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6134 est adoptée à l'unanimité.

Cession de parcelles à Andrésy situées leiu-dit LA Côte aux Lièvres

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le présent rapport concerne la vente d'une parcelle destinée initialement à la création d'un giratoire, projet finalement abandonné. Dans l'intervalle, la commune d'Andrésy a conventionné avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France, qui a créé des veilles foncières. La parcelle fait partie de la veille foncière. Nous nous sommes donc mis d'accord avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France, auquel nous vendrons la parcelle pour un montant de 400 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6135 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je vois la démonstration, dans cette délibération, du fait que le département ne s'est jamais opposé à la construction de logements sociaux à Andrésy pour aider la commune à sortir de sa carence, contrairement aux propos tenus dans d'autres assemblées.

Modifications des conditions de vente du Domaine de Grandchamp au Pecq

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Nous avons déjà délibéré sur un montant de 7 millions d'euros. Après un certain nombre de recours, la recette atteint aujourd'hui 7 133 525,16 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6158 est adoptée à l'unanimité

Déclassement par anticipation du site de La Bruyère à Versailles

Élodie SORNAY, *rapporteur* – Le site se trouve au numéro 3 de la rue Saint-Charles. Il se compose de 16 bâtiments érigés au sein d'un parc clos d'une superficie totale de 16 281 m².

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants

La délibération 2-6089 est adoptée à l'unanimité

Ouverture de contrats de 3 ans à tous les emplois permanents relevant des catégories B et C

M. LE PRÉSIDENT – Josette Jean, rapporteur, rencontre des difficultés pour se connecter. Je vous présente par conséquent la délibération. Il s'agit d'ouvrir des contrats de 3 ans à l'ensemble des emplois permanents relevant des catégories B et C. Une évolution législative ouvre en effet désormais cette possibilité. Je rappelle néanmoins que la durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. Des

personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6141 est adoptée à l'unanimité

Subvention de fonctionnement à l'association du personnel La Parenthèse au titre de l'exercice 2020

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'une subvention classique du personnel. Le montant s'inscrit à 18 832 euros. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6147 est adoptée à l'unanimité

Mise en place d'indemnités kilométriques vélo au département des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Cette mise en place est logique au regard de la politique en faveur de l'utilisation de la bicyclette. Nous réservons une somme de 12 000 euros. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6157 est adoptée à l'unanimité

Prise en charge de l'inscription ordinale des professions réglementées médicales

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Le département compte environ 200 collaborateurs concernés. Ils doivent s'inscrire, pour un montant total de 24 200 euros, que le département se propose de payer.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 1-6094 est adoptée à l'unanimité.

Partenariat Événementiel et Promotin du Département

Karl OLIVE – Il est question de quatre actions à mener dans le cadre du dispositif de partenariat événementiel pour la promotion et la valorisation de notre département.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6149 est adoptée à l'unanimité.

Actualisation des modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit « RIFSEEP »

M. LE PRÉSIDENT – Je rapporte de nouveau en lieu et place de Josette Jean. Il s'agit d'une délibération d'ordre, conséquence du vote du conseil départemental et du vote de la commission permanente de création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Nous devons, par cette nouvelle délibération, adapter l'architecture présentée dans la délibération du conseil départemental de 2017, afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis 3 ans dans la réorganisation des services, dans l'émergence de nouveaux métiers et dans l'évolution des missions des anciens métiers. De surcroît, nous devons actualiser les modalités d'attribution du RIFSEEP pour les cadres d'emploi, les assistants de service social et les conseillers techniques de service social, dans le respect des nouveaux arrêtés d'application publiés au JO du 23 décembre 2019. Je précise que l'ensemble de ces évolutions n'impliquent aucune révision automatique du régime indemnitaire.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6150 est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat « accompagnement à la structuration organisationnelle et pédagogique du lycée d'enseignement technique et professionnel d'Aného

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Le lycée Jules-Ferry accompagne depuis 10 ans le lycée d'enseignement technique inauguré au Togo en 2013. Les professeurs du lycée Jules-Ferry viendront cette année en appui de l'équipe éducative dans la rédaction d'un projet d'établissement et le développement de nouvelles filières de formation professionnelle. La convention est assortie d'une subvention de 17 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6153 est adoptée à l'unanimité.

Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France (rapport n° 28-0044 R)

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – La délibération a pour objectif de vous présenter, comme la loi l'exige, les actions entreprises suite aux recommandations émises par la chambre régionale des comptes en juillet 2018. Le rapport portait sur notre politique de coopération décentralisée.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame le rapporteur. Vous devez prendre acte de la présentation des actions entreprises. Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales

La délibération 1-6096 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose à présent d'achever le présent conseil départemental par l'examen des quatre délibérations remises sur table.

Plan d'aides d'urgence du département des Yvelines face à la crise sanitaire du Covid-19

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose ce matin un plan d'urgence de 27 millions d'euros, soit presque 3 % de notre budget de fonctionnement. Le montant est donc considérable. Certes, ce plan peut paraître comme un « inventaire à la Prévert ». Cependant, l'objectif du département n'est pas de se substituer à l'Etat dans ses défaillances ou ses difficultés. Simplement, les institutions doivent être solidaires. Toute critique de l'une vers l'autre est vaine et dangereuse pour la démocratie. Nous devons par conséquent combler les lacunes. La fonction du département des Yvelines est d'intervenir pour réparer les oublis ou les manques de moyens.

Au niveau des seniors, nous avons besoin de places en EHPAD pour accueillir les personnes âgées en hôpital qui attendent une prise en charge dans une structure collective. De surcroît, nous favorisons les services de soins à domicile. Enfin, nous apportons une aide exceptionnelle aux EHPAD qui proposent un hébergement temporaire aux personnes qui ont été hospitalisées et guéries.

Le plan d'urgence porte en outre sur les personnes en situation de handicap, pour un montant de 1 million d'euros. Les actions ne sont cependant pas encore détaillées, car nous y travaillons actuellement avec les structures.

Nous prévoyons également de travailler en matière de protection de l'enfance, par exemple par des séjours dans les Yvelines proposés aux enfants des MECS.

Nous apportons une aide à l'Education nationale, en finançant des outils permettant la continuité pédagogique.

Une aide alimentaire sera apportée aux plus modestes. Elle sera individualisée sous la forme de bons alimentaires d'urgence.

Nous avons décidé par ailleurs de participer à la volonté exprimée de remercier celles et ceux situés en première ligne de la lutte pour la santé de nos concitoyens. C'est pourquoi nous prévoyons 5 millions d'euros pour verser une prime exceptionnelle aux personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux. Dans ces établissements, en outre, nous prévoyons un soutien par l'achat de matériels de protection des personnels (pour 2,25 millions d'euros).

Nous suspendons les loyers des maisons médicales. Lorsque les maisons sont communales, nous rembourserons aux communes le montant du loyer. Le budget est de 250 000 euros.

Nous prévoyons de surcroît un soutien au logement des plus précaires. Il n'est pas question de mettre en place un moratoire général des loyers, certaines personnes n'étant pas concernées par la baisse des revenus (les retraités, les personnes aux minimas sociaux). Seuls les travailleurs pauvres en chômage partiel seront ainsi aidés, pour un montant total de 3 millions d'euros.

Dans le soutien aux acteurs économiques, il est trop tôt pour définir les actions à mener. Nous avons par conséquent simplement décidé pour le moment de cibler deux secteurs rencontrant déjà des difficultés, le secteur de l'agriculture (500 000 euros pour la promotion des circuits courts et pour des aides directes aux entreprises impactées) et le BTP (11 millions d'euros, la remise en route des chantiers nécessitera en effet des mesures de précaution extrêmement onéreuses).

Enfin, nous avons prévu un volet pour la coopération internationale à hauteur de 150 000 euros (notamment à destination du Liban, où la situation sanitaire est alarmante).

Le plan n'est pas définitif. Il pourra être amendé et augmenté.

Des personnes opposées au plan d'urgence souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole. J'en déduis que vous votez tous favorablement.

La délibération 9-6172 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif d'aide exceptionnelle dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 - Mise à disposition d'agents publics du département des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit de mettre à disposition de façon exceptionnelle des agents publics du département des Yvelines dans le cadre de l'urgence sanitaire. Certains EHPAD sont en effet en grande difficulté du fait de personnels atteints par la pandémie. Huit établissements recevront par conséquent des ETP.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6171 est adoptée à l'unanimité.

Soutien Financier en période de crise économique et sanitaire au bénéfice de la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftouh au Liban

M. LE PRÉSIDENT – Nous entrons dans le détail du plan d'un montant de 150 000 euros destiné à l'aide internationale. Il s'agit d'aider en l'occurrence la fédération des municipalités de la montagne libanaise située au-dessus de Beyrouth.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6159 est adoptée à l'unanimité.

Création d'une aide départementale exceptionnelle destinée à garantir le non-paiement des loyers des professionnels de santé des maisons médicales des Yvelines en période de crise sanitaire du COVID 19

M. LE PRÉSIDENT – La mesure figure dans le plan présenté précédemment. Elle représente une enveloppe potentielle maximale de 250 000 euros.

Des personnes opposées à la délibération souhaitent-elles prendre la parole ? Je constate l'absence de prise de parole.

La délibération 9-6101 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, je vous remercie.

La séance est levée à 13 heures 25

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

<i>Territoire d'action départementale Seine Aval - Appel à projets 2020 – Attribution des financements</i>	2
<i>Attribution de subventions aux associations ou aux communes en matière de solidarité sur le Territoire d'action départementale Grand Versailles</i>	3
<i>Approbation de 9 contrats ruraux et 4 subventions complémentaires au titre du contrat rural Yvelines +. Avenant pour 2 contrats ruraux</i>	3
<i>Approbation d'un plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants pour la commune d'Elancourt</i>	4
<i>Approbation de 7 « départemental Equipement »</i>	4
<i>Transferts des collèges négociés de la CSQY au profit du département des Yvelines</i>	4
<i>Collèges publics et établissements internationaux : dotation globale d'investissement 2020</i>	5
<i>Subventions de fonctionnement pour les communes : ULIS et UPE2A du 1^{er} degré</i>	5
<i>Conventions financières relatives à la participation aux frais de fonctionnement des locaux de l'internat de la réussite à Marly-le-Roi</i>	5
<i>Collèges publics et privés et établissements internationaux : dotations complémentaires de fonctionnement et d'investissement</i>	6
<i>Avenant n° 3 à la concession de service de type DSP relative au service de restauration et de nettoyage dans les collèges</i>	6
<i>Remplacement partiel de la vêtue des façades du bâtiment A par une isolation en extérieur avec enduit fin au collège Jean Vilar aux Mureaux</i>	7
<i>Souscription d'un bouquet supplémentaire au groupement d'achat SIPP'n'CO par le Département pour ses sites, collèges publics, lycées internationaux, autres bâtiments</i>	7
<i>Adoption du compte-rendu analytique n° 993 du 31 janvier 2020</i>	7
<i>Groupement de commandes entre le département des Yvelines et l'Etablissement Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de maintenance et de rénovation des stations de comptage du trafic sur le réseau routier des Yvelines</i>	7
<i>Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de rénovation des contrôleurs de carrefour et extensions SITER (Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route) sur le réseau routier des deux départements</i>	8
<i>Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation d'un marché d'inspections et diagnostics sur les ouvrages d'art et les PPHM (Portiques, Potences et Hauts Mats) de deux départements</i>	8
<i>Cession de 8 parcelles à la commune de Plaisir à l'euro symbolique</i>	8
<i>Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et modalités de la consultation du public</i>	9
<i>Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de financement avec le centre hospitalier intercommunal Meulan-Les Mureaux – Site Bécheville – foyer d'accueil médicalisé</i>	9
<i>PME 2020 – Réaménagement de la RD 10 à Saint-Cyr-l'Ecole, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux. Approbation du dossier technique et de la convention de projet urbain partenarial (PUP)</i>	9
<i>Convention liant le Département et la Communauté Urbaine GPS&O en vue du relogement de familles des gens du voyage concernées par le projet de déviation de la RD 154</i>	10

<i>Programme 2018-2020 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention de 146 535 euros à la commune de Lévis-Saint-Nom</i>	10
<i>Plan régional « anti-bouchons et pour changer la route 2016-2020 »</i>	11
<i>Contribution 2020 du Département aux charges d'exploitation des transports franciliens</i>	11
<i>Passation d'avenants de prolongation et d'ajustement sur 2019-2020</i>	11
<i>Avenant 2020 à la convention de partenariat GIP ACTIVIT'Y</i>	12
<i>Attribution de subventions départementales de fonctionnement aux associations à caractère social en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Année 2020</i>	12
<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association hospitalière de médecine sportive. Centre hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain</i>	12
<i>Remises gracieuses de dettes</i>	13
<i>Attribution de subventions aux acteurs locaux au titre des solidarités. Appel à projets solidarités 2020. Territoire d'action départementale de Saint Quentin</i>	13
<i>Demande de subvention Cohésion sociale et Santé mentale. Insertion 2020</i>	13
<i>Attribution de subventions pour le territoire d'action départementale de Terres d'Yvelines</i>	14
<i>Augmentation des moyens dédiés à la mission de l'IFEP</i>	14
<i>Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'IFEP</i>	14
<i>Création du GIP de préfiguration au centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant</i>	15
<i>Mise à disposition et gestion des locaux affectés à l'usage de Maison Médicale</i>	15
<i>Aide au fonctionnement des trois comités d'itinéraires des vélo-routes</i>	15
<i>Acquisition de l'ensemble immobilier situé 23 avenue du Maréchal Lyautey à Poissy pour les besoins de la création d'une Maison Médicale Territoriale auprès de la SAS Foncière Initiale</i>	16
<i>Appel à projets « Maisons Médicales ». Approbation de la candidature de la commune de Houilles, du projet de la commune d'Épône et du bilan 2017-2019</i>	16
<i>Actions de valorisation des espaces naturels</i>	17
<i>Acquisition de parcelles à Jouy-en-Josas</i>	17
<i>Musée départemental Maurice Denis - Prêt de 4 œuvres d'art Musée des Beaux Arts de Lausanne</i>	18
<i>Aide départementale dans le cadre du dispositif « requalification Informatisation et équipement numérique » pour l'association l'École des 4 z'arts à Magnanville</i>	18
<i>Extension du dispositif Pass+ aux Yvelines</i>	19
<i>Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des dispositifs sportifs</i>	20
<i>Attribution de bourses de formation à des animateurs de centres de vacances et de loisirs</i>	20
<i>Transfert de la garantie d'emprunt accordée par délibération en date du 24 mars 2017 à France Habitation au profit de la société Seqens Solidarités</i>	20

<i>Aides aux études d'urbanisme et de développement : prorogation des subventions accordées aux communes des Bréviaires et Gressey et attribution d'une subvention pour le centre-ville de Mantes-la-Jolie.....</i>	21
<i>Programme Yvelines Résidence : adoption de deux pass pour une résidence sociale avec IRP au Chesnay-Rocquencourt et une résidence intergénérationnelle avec les Résidences à Mantes-la-Jolie</i>	21
<i>Dispositif Prévention Carence : adoption de deux conventions de financement pour la commune de Houilles.....</i>	22
<i>Garantie départementale d'emprunt en faveur de la société Le logement familial de l'Eure en vue du financement de l'acquisition en VEFA de 10 logements situés Route de Boissy à La Queue-lez-Yvelines</i>	22
<i>Garantie départementale d'emprunt en faveur de la société Seqens en vue du financement de la construction de 39 logements situés rue des Cents Arpents à Carrières sur Seine</i>	22
<i>PRIOR'YVELINES RENOVATION URBAINE : adoption de la convention de Plaisir quartier du Valibout</i>	23
<i>PRIOR'YVELINES DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL : adoption d'une convention avec la commune de Juziers</i>	23
<i>Attribution des subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 aux unions départementales des syndicats professionnels nationaux et aux syndicats d'enseignants nationaux.....</i>	24
<i>Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre</i>	25
<i>Groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la réalisation de prestations d'inventaire physique et mise à disposition d'un logiciel d'inventaire.....</i>	25
<i>Déclassement du domaine public départemental d'une parcelle située 1 rue de la Constituante à Sartrouville.....</i>	25
<i>Cession d'une parcelle située 53 rue de Reims à Sartrouville au profit de particuliers</i>	26
<i>Cession de parcelles située 60 rue Henri Brisson à Sartrouville au profit de particuliers</i>	26
<i>Cession de parcelles à Andrésy situées leiu-dit LA Côte aux Lièvres</i>	26
<i>Modifications des conditions de vente du Domaine de Grandchamp au Pecq</i>	27
<i>Déclassement par anticipation du site de La Bruyère à Versailles.....</i>	27
<i>Ouverture de contrats de 3 ans à tous les emplois permanents relevant des catégories B et C</i>	27
<i>Subvention de fonctionnement à l'association du personnel La Parenthèse au titre de l'exercice 2020.....</i>	28
<i>Mise en place d'indemnités kilométriques vélo au département des Yvelines</i>	28
<i>Prise en charge de l'inscription ordinale des professions réglementées médicales</i>	28
<i>Partenariat Evènementiel et Promotin du Département.....</i>	28
<i>Actualisation des modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit « RIFSEEP »</i>	29
<i>Convention de partenariat « accompagnement à la structuration organisationnelle et pédagogique du lycée d'enseignement technique et professionnel d'Aného</i>	29
<i>Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France (rapport n° 28-0044 R) .</i>	30
<i>Plan d'aides d'urgence du département des Yvelines face à la crise sanitaire du Covid-19</i>	30
<i>Dispositif d'aide exceptionnelle dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 - Mise à disposition d'agents publics du département des Yvelines</i>	32

Soutien Financier en période de crise économique et sanitaire au bénéfice de la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftough au Liban..... 32

Création d'une aide départementale exceptionnelle destinée à garantir le non-paiement des loyers des professionnels de santé des maisons médicales des Yvelines en période de crise sanitaire du COVID 19 32